



PROVINCE SUD - DDDT

ARRIVÉE LE

- 7 MAR. 2023

02 MARS 2023

Nouméa le

PROVINCE SUD			ARRIVÉE LE:							
Direction du Développement Durable des Territoires			- 7 MAR. 2023							
	Dir	Com	EPP	REG	SPAT	SGPR	SII	SGAP	SAF	SCS
AFFECTÉ					X					
COPIE										
OBSERVATIONS:										

N/Références : GK /SLK /N°112 /03.2023 / DAPP-Patrimoine

V/Références :

Objet : **Bilan 24h-2022, station épuration « Les Orchidées »***Dossier suivi par M. Gilles KOROLOFF, assisté de Mme Sonia LATIP-KARTIM.*

Madame,

Veuillez trouver ci-joint, le bilan 24 heures de l'année 2022, réalisé 06 septembre 2022 sur l'installation classée « les Orchidées ».

Le bilan est conforme à la réglementation.

Vous souhaitant une bonne réception, nous vous remercions de votre compréhension.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie
Gilles KOROLOFF
Chef du service Patrimoine
Tél : (687) 28 38 01

Pièces jointes : sus citée.

CENTRE DE RELATION CLIENTS



444 000
UN SEUL NUMÉRO
POUR TOUTES
VOS DEMANDES
LOCATAIRES

STANDARD DU SIÈGE

28 23 16
POUR LES
DEMANDES
NON LIÉES À
LA CLIENTÈLE

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Société anonyme d'économie mixte au capital de 12 000 000 000 XPF
Ridet N° 202978.001 - code APE 68.20A
15, rue Guynemer - BP 412 - 98845 Nouméa cedex
Tél. : 28 23 16 - Fax : 28 43 56 - Email : sic@sic.nc
www.sic.nc

certifié
ISO 9001

RAPPORT BILAN 24H 2022



STATION D'EPURATION
RESIDENCE ORCHIDEES
STATION DE TYPE BIODISQUES
Mesures réalisées du 05 au 06 Septembre
2022

Table des matières

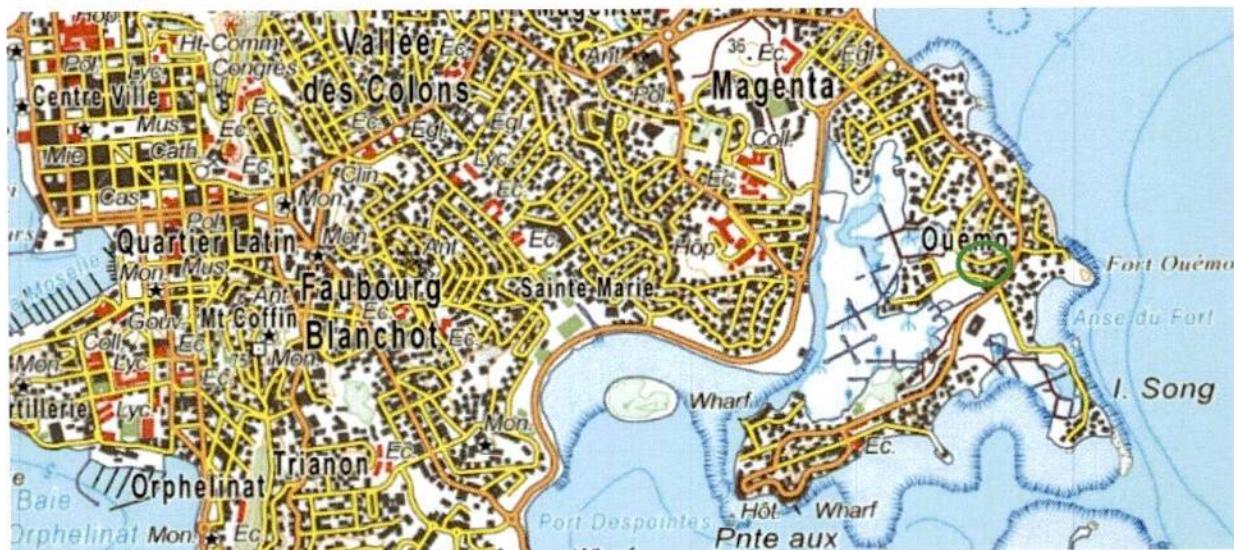
RESUME	1
I. PRESENTATION DE LA STATION	2
a) Localisation.....	2
b) Caractéristiques Théoriques.....	2
c) Filière de traitement et équipements.....	2
II. RESULTATS DU BILAN.....	3
a) Mesure de débit.....	3
b) Analyses.....	3
III. EVOLUTION DES BILANS 24H.....	4
IV. CONCLUSIONS	4

RESUME

Station de Résidence Orchidées type biodisques	243 EH
Charge polluante entrante	
DBO5	16.8 kg/j
DCO	110 kg/j
MES	48.5 kg/j
Charge polluante sortante	
DBO5	0.4 kg/j
DCO	2.3 kg/j
MES	1.0 kg/j
Analyses	Conforme
Charge hydraulique	77%
<u>Conclusion :</u>	
Bon fonctionnement générale de la station d'épuration	

I. PRÉSENTATION DE LA STATION

a) LOCALISATION



b) CARACTÉRISTIQUES THÉORIQUES

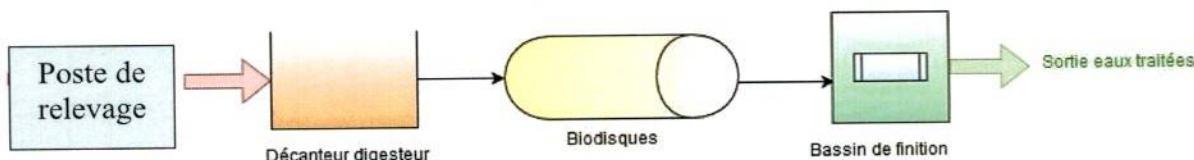
Les eaux usées transitant dans la station sont uniquement des eaux vannes, des eaux ménagères et domestiques, le réseau de la station d'épuration est donc un réseau séparatif.

DONNEES NOMINALES	
Nombre d'EH	243 EH
Volume journalier théorique (150L/EH/j)	36,45 m ³ /j
DBO5 journalière (60 g/EH/j)	14,58 kg/j
DCO journalière (120g/Eh/j)	29,16 kg/j
MES journalier (90 g/Eh/j)	21,87 kg/j

La station est soumise à la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009 (annexe 1).

c) FILIERE DE TRAITEMENT ET EQUIPEMENTS

La station d'épuration est un système d'assainissement collectif de type biodisques.



Synoptique simplifié de la filière de traitement

II. RESULTATS DU BILAN

La campagne de mesure a été réalisée par temps sec. (ANNEXE 2)

a) MESURE DE DEBIT

Une sonde pression a été installée dans le poste de relevage 05 au 06 Septembre 2022 afin de déterminer le débit en entrée de station d'épuration. La courbe de mesures obtenue est en Annexe 3 et les principales informations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Résultats de la mesure de débit	
Débit moyen	1.1 m ³ /h
Volume journalier	28 m ³ /j
Equivalents habitants (150 l/EH/j)	186
Nombre de pompages	113
Hauteur de marnage	19 cm

La station fonctionne à 77% de sa capacité réelle nominale ce qui correspond à 186 EH.

b) ANALYSES

Les prélèvements ont été effectués du 08 au 09 Février 2021. Un préleveur réfrigéré a été installé en entrée et en sortie de station afin de réaliser des échantillons moyens sur 24h.

Les résultats de cette campagne sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le rapport d'analyses est joint en annexe 4.

Analyses	Unités	Entrée	Sortie	Rendement	Normes de rejet*	Conformité Step**
DBO5	mg/L	500	12	98%	25	C
DCO	mg/L	831	64	92%	125	C
MES	mg/L	459	10	98%	35	C
***pH in situ	-	7.04	7.44	NA	Entre 6.0 et 8,5	C

*Selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009, cf. annexe 1

**C = conforme

NC = non conforme

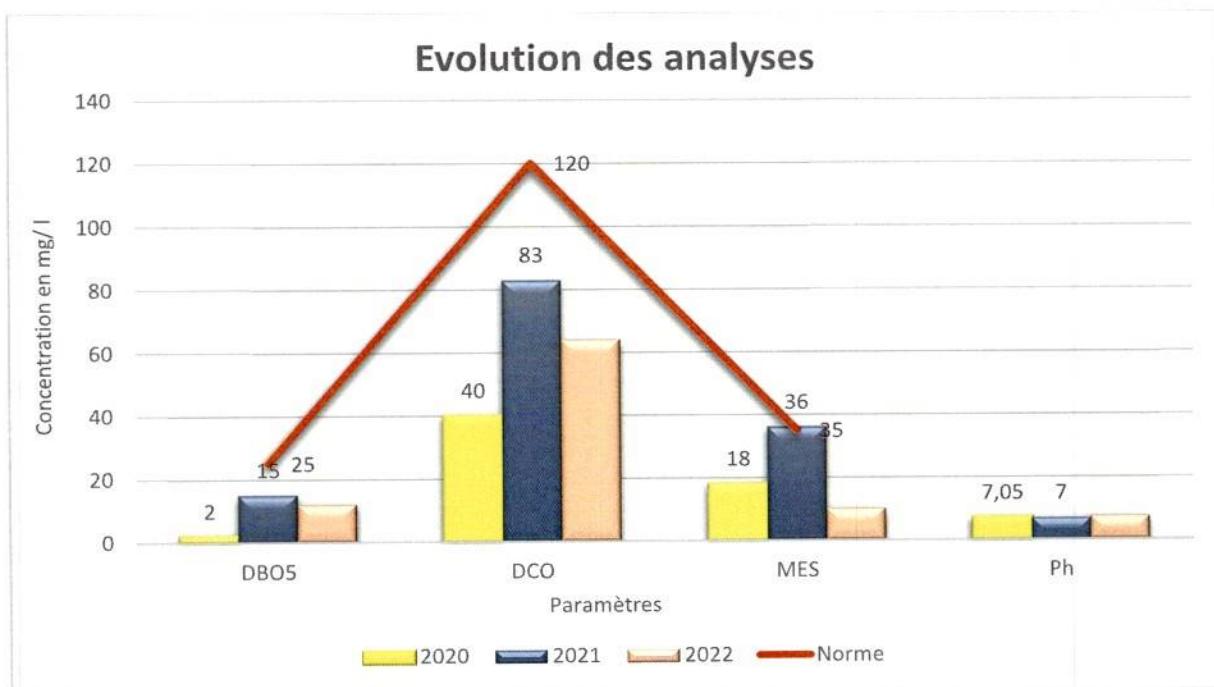
NA = non applicable

*** pH mesuré sur site à l'aide d'un pH mètre portable

Tous les paramètres analysés en sortie sont en dessous des seuils réglementaires.

En entrée, les concentrations élevées en DCO et DBO5 s'expliquent par la présence importante de graisses et matières en suspensions.

III. EVOLUTION DES BILANS 24H



Des résultats en dessous des seuils réglementaires depuis 2019.

IV. CONCLUSIONS

Le bilan est conforme à la réglementation avec des concentrations en dessous des seuils fixés par la réglementation.

On note un rendement épuratoire de 98%.

Au niveau de la charge hydraulique, la station fonctionne à 77% de sa capacité nominale réelle, ce qui représente un volume journalier de 28 m³/j.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Délibération provinciale

ARTICLE 5 : EAU

5.1 - Prélèvements

Les installations de prélèvement d'eau dans le milieu naturel doivent être munies de dispositifs de mesure totalisateurs de la quantité d'eau prélevée. Ces mesures sont régulièrement relevées et le résultat doit être enregistré et tenu à la disposition de l'inspection des installations classées.

Le raccordement à une nappe d'eau ou au réseau public de distribution d'eau potable doit être muni d'un dispositif anti-retour.

L'usage du réseau d'eau incendie est strictement réservé aux sinistres et aux exercices de secours et aux opérations d'entretien de ce réseau.

5.2 - Consommation d'eau

Toutes dispositions doivent être prises pour limiter la consommation d'eau.

5.3 - Réseau de collecte

Le réseau de collecte doit être de type séparatif permettant d'isoler les eaux résiduaires polluées des eaux pluviales non susceptibles d'être polluées.

5.4 - Protection du milieu naturel et prescriptions relatives à la qualité du rejet

Dans le cas d'un rejet dans un cours d'eau, le point de rejet doit être localisé afin de minimiser l'effet sur les eaux réceptrices et assurer une diffusion optimale. Le choix de son emplacement doit tenir compte de la proximité de captage d'eau potable, de baignades, de zones aquacoles, piscicoles et conchylicoles. Le rejet doit s'effectuer dans le lit mineur du cours d'eau à l'exception de ses bras morts. Les rejets effectués sur le domaine public maritime doivent l'être au-dessous de la laisse de basse mer.

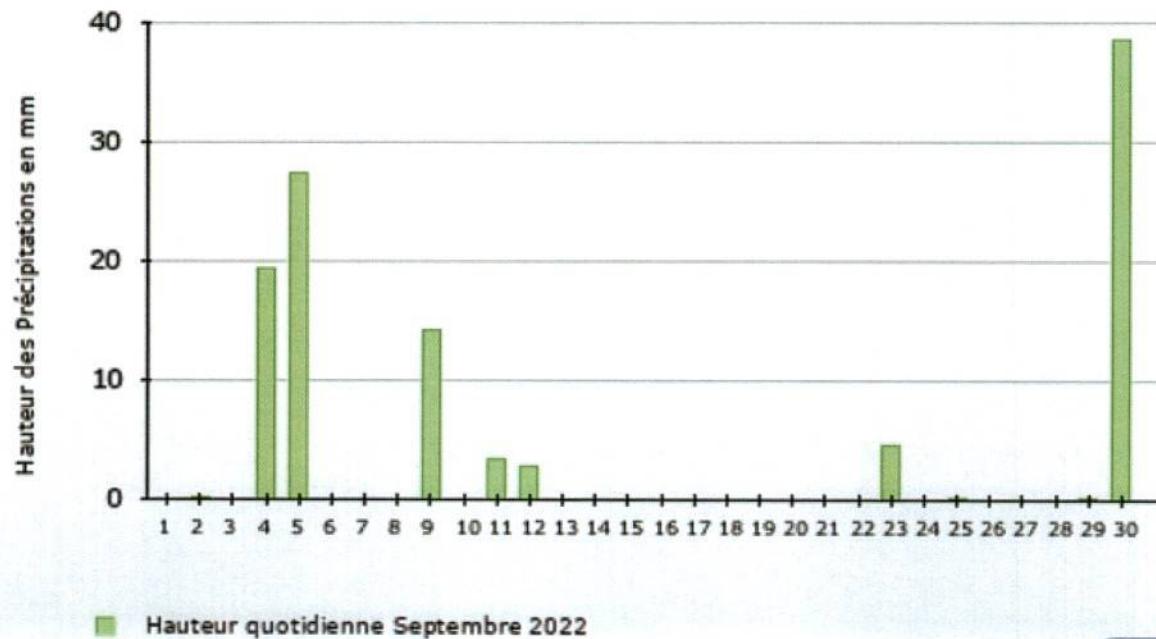
L'ouvrage de déversement ne doit pas faire obstacle à l'écoulement des eaux et toutes dispositions doivent être prises pour prévenir l'érosion du fond ou des berges, assurer le curage des dépôts et limiter leur formation.

Les effluents sont prétraités (dégrillage, décantation, ...) puis traités par voie biologique ; ils peuvent être traités par la seule voie physico-chimique s'il est justifié de l'innocuité du rejet correspondant pour le milieu naturel et de l'absence de risque pour la santé publique.

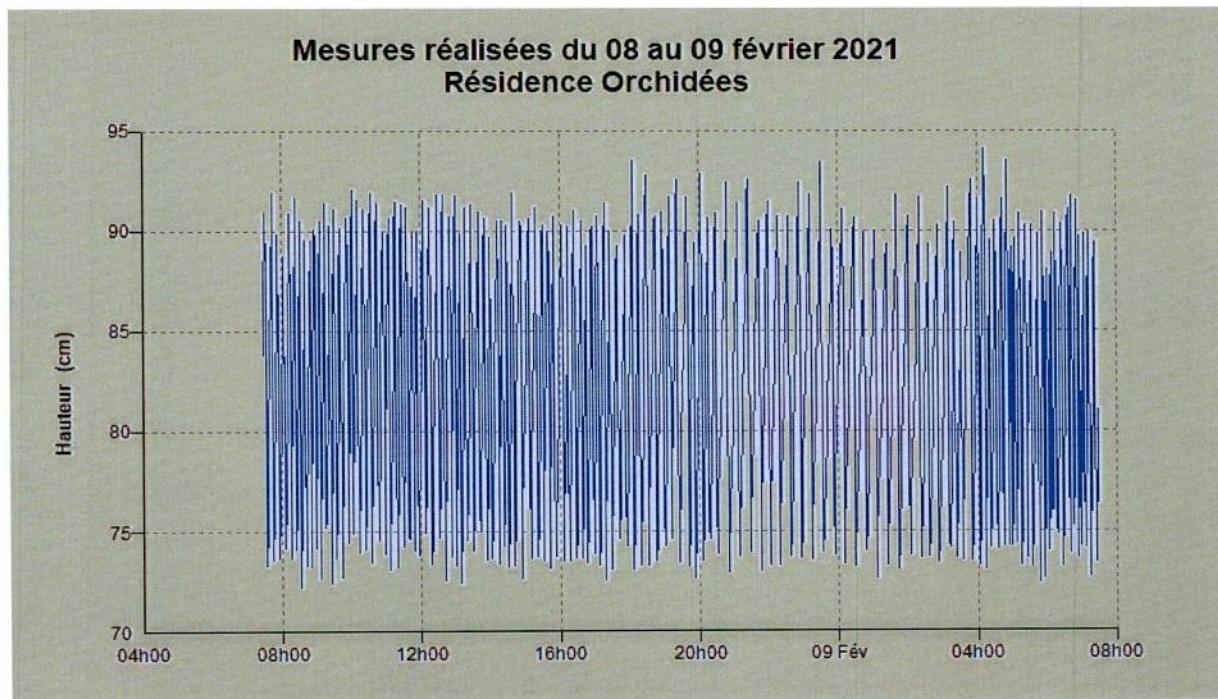
Les valeurs limites des rejets d'eaux sont contrôlées, sauf stipulation contraire de la norme, sur effluent traité non décanté et non filtré, sans dilution préalable ou mélange avec d'autres effluents.

Les ouvrages de traitement par filière biologique doivent respecter, en sortie de l'installation de traitement, les valeurs limites des rejets d'effluent traité, dans le milieu naturel ou dans un réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration, fixées comme suit :

- pH compris entre 6 et 8,5
- Température inférieure ou égale à 30°C
- Demande biochimique en oxygène à 5 jours (D.B.O.₅) (NFT 90-103) : la concentration ne doit pas dépasser 25 mg/l.
- Demande chimique en oxygène (D. C. O.) (NFT 90-101) : la concentration ne doit pas dépasser 125 mg/l.
- Matières en suspension (M.E.S.) (NFT 90-105) : la concentration ne doit pas dépasser 35 mg/l.

ANNEXE 2 : Données pluviométriques – Nouméa – Septembre 2022

ANNEXE 3 : Courbes de mesures



ANNEXE 4 : Rapports d'analyses



Rapport d'analyse 2022/09/R0116

BC n° B24H
Aff n°
Devis n°

EPUREAU
Epureau
20, bis rue Descartes
382098846 Nouméa Cedex
Tel : 28 17 27
assist-puroo@epureau.nc

Echantillon : 2022/09/E0072
Lieu du prélèvement: Résidence Orchidées
Date de début d'analyse : 06/09/2022
Nature de l'échantillon : Eau usée
Référence Client : Entrée step
Température à réception : 25°C

Date de prélèvement : 06/09/2022 12h00
Date de réception : 06/09/2022 15h30
Date de fin d'analyse : 13/09/2022
Préleveur : Thierry
Flaçonnage : lab'eau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Norme sans libellé	Limite de quantification
Paramètre indésirable					
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	459	mg/L		2
Demande biologique en oxygène (DBO5)	NF EN 5815-1	500	mg O2/L		2
Demande chimique en oxygène (DCO)	EPA 8000	831	mg/L		20
Paramètre physico chimique					
Température de mesure du pH	NF T90-008	19.7	°C		0,1
pH	NF T90-008	7,04	Unités pH		0,1

Remarques/Commentaires :

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
(2) Les résultats sont conformes ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'importance associée aux résultats.
(3) Les résultats sont précédés du signe « + » correspondant aux limites de quantification. NC = somme non calculable.
(4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande d'identifications.
(5) Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
(6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans liant. Leur masse superficielle est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 14/09/2022
Responsable de laboratoire





Rapport d'analyse 2022/09/R0114

BC n° B24H
Aff n°
Devis n°

EPUREAU
Epureau
20, bis rue Descartes
382098846 Nouméa Cedex
Tel : 28 17 27
assist-puroo@epureau.nc

Echantillon : 2022/09/E0070
Lieu du prélevement: Résidence Orchidées
Date de début d'analyse : 06/09/2022
Nature de l'échantillon : Eau usée
Référence Client : Sortie de step
Température à réception : 25°C

Date de prélèvement : 06/09/2022 12h00
Date de réception : 06/09/2022 15h30
Date de fin d'analyse : 13/09/2022
Préleveur : Thierry
Flaconnage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes calédoniennes selon la délibération n°10277/DENVISE du 30 avril 2009	Limite de quantification
Paramètre indésirable					
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	10	mg/L	35	2
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	NF EN 5815-1	12	mg O ₂ /L	25	2
Demande chimique en oxygène (DCO)	ISO 15705:2002	64	mg/L	125	3
Paramètre physico-chimique					
Température de mesure du pH	NF T90-008	20.7	°C		0,1
pH	NF T90-008	7,44	Unités pH	6-8,5	0,1

Remarques/Commentaires :

- (1)Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
(2)Pour déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
(3)Les résultats précédés du signe « < » correspondent aux limites de quantification. NC = somme non calculable.
(4)Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (incertitudes...).
(5)Les limites de quantification indiquées expriment les capacités optimales de nos procédures et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
(6)Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre sans fil. Leur masse surfacique est comprise entre 50 g/m² et 100 g/m².

Nouméa le 14/09/2022
Responsable de laboratoire

